

RYDER CUP JEUNES

Dimanche 13 septembre 2026 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés à partir de 2010, licencié(e)s dans une Association Sportive du Loiret, titulaires d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé enregistré à la ffgolf.

Deux équipes seront constituées dans la limite de 18 joueurs et joueuses par équipe.

Equipe rouge : Limère, Donnery et les Aisses.

Equipe bleue : Marcilly, Sully, Augerville et Vaugouard.

Index inférieur ou égal à 54.

Départ des repères communs, mixité possible.

Epreuve non-fumeur : § 1.2.5 du vadémécum fédéral (page 4 du vadémécum Loiret)

FORME DE JEU

La formule de jeu est le score maximum PAR + 3

Match play en double greensome le matin et Match play en simple l'après-midi.

1 point par match gagné, un demi-point en cas d'égalité.

Départ sur tee obligatoire, on ne place la balle que sur le départ et sur le green

Maximum de 3 clubs autorisés (2 clubs au choix + le putter obligatoire)

La longueur des trous sera limitée à 90 mètres du tee au drapeau.

PRIX

Le titre de champion est décerné à l'équipe rapportant le plus de points.

En cas d'égalité, le total des points en simple prime

En cas d'égalité, le vainqueur de la dernière confrontation garde le trophée.

DROITS DE JEU

Les Green Fee et les droits de jeu sont offerts par le comité Départemental de golf du Loiret.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au mardi précédent l'épreuve à 18h00**, sur le site du Comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

Départ en shot gun sur le parcours « Pitch and put » à partir de 9h00 pour les greensome du matin, 14h pour les simples de l'après-midi, deux parties sur le même trou.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et sur le site de l'AS du Golf de Marcilly.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions